



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 JANVIER 2018

**Présents** : Mesdames ACCABAT, ACKERMANN, LUTZ, THES, VINCENT  
Messieurs BERNARD, COTIGNY, FLAMANT, GOMPERTZ, JAHN, LACHEVRE, NIVARD

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme APPERE à M. LACHEVRE  
Mme BRENAC à Mme VINCENT  
M. DUTASTA à M. NIVARD  
M. ENJALRAN à M. FLAMANT  
Mme SEBILLOTTE à Mme ACKERMANN  
M. de SEREVILLE à Mme LUTZ

**Secrétaire de séance** : Madame VINCENT

---

Avant l'ouverture de la séance, le paysagiste en charge du dossier présente le projet élaboré pour l'aménagement des Jardins d'Adrienne sur le terrain situé entre le bief de Mortmoulin et le lotissement du Champ du Caillou.

Deux points sont retirés de l'ordre du jour :

- La vente de tickets de transport à l'agence postale communale
- La signature de la convention avec l'agence départementale Activit'Y pour le nettoyage du bief de Mortmoulin

### **1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2017**

Concernant la question de la réouverture de la rue Haute (à son croisement avec la route de St Nom), Monsieur Bernard souhaite que les paragraphes suivants soient modifiés :

- « Le conseil municipal, après discussion, avait suggéré un recours de l'intéressé contre le maître d'oeuvre et décidé de reporter la question du débouché des véhicules de la rue Haute sur la route de St Nom à l'ordre du jour du prochain conseil » est remplacé par « Le conseil municipal, après discussion, avait suggéré un recours de l'intéressé contre le maître d'oeuvre et le Maire avait décidé de reporter la question du débouché des véhicules de la rue Haute sur la route de St Nom à l'ordre du jour du conseil suivant ».
- « M. Bernard rappelle qu'il est contre l'idée de donner un avis dans la mesure où le pétitionnaire est censé se conformer à l'autorisation d'urbanisme délivrée » est remplacé par « M. Bernard rappelle qu'il est contre l'ouverture de la rue et qu'un vote n'est pas indispensable car il suffit de demander au propriétaire concerné de se conformer aux règles d'urbanisme et au permis de construire délivré ».

La demande est acceptée.

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

### **2 – Nouveau Contrat Rural**

#### Extrait des délibérations

*Considérant la possibilité pour la commune de souscrire un nouveau Contrat Rural en 2018, Contrat Rural dont le but est d'accompagner les communes rurales pour assurer le développement de leurs territoires et la réalisation de leurs projets d'investissement portant sur leur patrimoine foncier et immobilier,*

*Considérant que la dépense subventionnable par contrat est plafonnée à 370.000€ HT et que les taux de subvention par opération, calculés sur le montant des dépenses retenues sont fixés à :*

- 40 % pour la subvention régionale ;
- 30 % pour la subvention départementale.

*Le solde est à la charge du maître d'ouvrage, conformément aux dispositions légales en vigueur,*

Considérant les projets d'aménagement des Jardins d'Adrienne pour un montant d'environ 150 000 euros et de réfection du terrain d'honneur de football pour un montant d'environ 200 000 euros,

Le Conseil municipal,

Émet un accord de principe sur les projets à inscrire dans le nouveau Contrat Rural à savoir :

- l'aménagement des Jardins d'Adrienne
- la réfection du terrain d'honneur de football.

Voté à l'unanimité

### **3 – Remise en état du bief de Mortmoulin**

#### Extrait des délibérations

Considérant la volonté de la commune d'engager des travaux de remise en état du Bief de Mortmoulin à Chavenay,

Considérant que le Département des Yvelines propose, par le biais de son agence ACTIVIT'Y, de réaliser ces travaux dans le cadre d'un chantier d'insertion (Brigade verte),

Considérant que les arbres situés au bord du bief présentent un danger en raison de leur état et qu'il est nécessaire de prévenir les chutes lors des coups de vents,

Considérant que les travaux d'abattage de certains arbres ne peuvent pas être réalisés par ladite agence en raison de leur ampleur,

Le Conseil Municipal

- 1) Décide de donner un avis favorable au retrait des arbres qui le nécessite situés en bordure du bief sur toute sa longueur (1.7 km). Le chantier sera confié à un spécialiste du débardage à cheval afin de respecter le site.
- 2) Décide de donner un avis favorable à la remise en état du bief par l'agence Activit'Y sur une première tranche-test d'environ 300m depuis la rue de Clayes. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.
- 3) Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

Vote à l'unanimité

Il est précisé que la question de la deuxième tranche sera traitée à l'issue des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche, en fonction des résultats obtenus.

### **4 – Subvention à l'association « Votre Ecole Chez Vous »**

#### Extrait des délibérations

Considérant le montant de la participation aux frais d'écolage des enfants d'élémentaire scolarisés dans les communes voisines s'élevant à 488 euros,

Considérant la scolarisation d'un enfant de Chavenay par le biais de l'association Votre Ecole Chez Vous,

**Le Conseil municipal**

**Décide d'attribuer une subvention de 488 € à l'association Votre École Chez Vous.**

Voté à l'unanimité

## **5 – Remboursement anticipé de l'emprunt Caisse d'Epargne n°A751611M**

### Extrait des délibérations

*Vu la délibération n°43/2016 du 23/05/2016 relative à la souscription d'un emprunt à court terme sur 2 ans d'un montant de 230 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, destiné à financer les investissements communaux 2016 en attendant la vente du bâtiment du Sporting (2 rue de la Mairie),*

*Vu la délibération n°61/2016 du 03/10/2016 relative à la vente du bâtiment du Sporting à M. et Mme ARAM,*

*Considérant que le produit de la vente a bien été encaissé par la commune,*

*Considérant que le contrat d'emprunt prévoit la possibilité de rembourser l'emprunt par anticipation, sans indemnité,*

*Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :*

*- **DECIDE** de procéder au remboursement anticipé de la totalité de l'emprunt Caisse d'épargne n°A751611M d'un montant de 230 000 €*

*- **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération*

*Vote à l'unanimité*

## **6 – Restitution d'une subvention en don par l'association « les Jardins d'Adrienne »**

### Extrait des délibérations

*Vu la délibération n°01/2013 du 21/01/2013 attribuant une subvention de 5 000 € à l'association « Les Jardins d'Adrienne »,*

*Considérant qu'un premier versement de 1500 € a été effectué par la commune le 08/03/2013 par mandat administratif,*

*Considérant que le projet pour lequel la subvention avait été attribuée n'a pas été mené à bien,*

*Considérant que l'association « Les Jardins d'Adrienne » souhaite restituer sous forme de don à la commune une partie de la subvention, à hauteur de 1 463.59 €,*

*Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :*

*- **DECIDE** d'accepter le don de 1 463.59 €*

*- **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération.*

*Voté à l'unanimité*

## **7 – Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal**

*- La commune de Chavenay met en location pour 2017 les terres agricoles à :*

- M. Morize Xavier Ferme du Clos d'Ancoigny pour un montant de 240.24 € - parcelle AE13 la Mairie*
- M. Morize Marcel pour un montant de 40.83 € - parcelle C098.*

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Temps d'Activités Périscolaires (TAP) – Rapporteur M. Flamant

Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer en mars sur le maintien des TAP à la rentrée scolaire 2018/2019. Les résultats du sondage réalisé par la PEEP auprès des parents d'élèves montre qu'en maternelle, une nette majorité des sondés est pour le retour à 4 jours (90% de satisfaction sur les activités mises en place dans le cadre des TAP). Les enseignants également.

En élémentaire, les avis sont partagés (environ 50/50) : ce sont plutôt les parents d'élèves de CM1-CM2 qui sont pour le maintien (eux aussi très satisfaits des activités).

Les résultats montrent également que les raisons des demandes de maintien sont liées à la qualité des activités. Mais il est rappelé à l'assemblée que les TAP avaient pour but de s'adapter aux rythmes de l'enfant afin d'améliorer l'apprentissage scolaire, leur but n'était pas les activités en elles-mêmes.

De son côté, l'inspectrice de l'Education Nationale est favorable au retour à 4 jours.

Actuellement, la commune reçoit une dotation de l'Etat (« fonds d'amorçage ») qui finance les TAP à seulement 50 euros par enfant (coût résiduel pour la commune d'environ 30 000 euros). Aucune garantie que ce fonds sera maintenu.

Les Conseils d'école devront se prononcer sur le sujet avant le conseil de mars 2018.

Monsieur le Maire propose que soit étudiée avec les associations sportives et culturelles la possibilité de proposer aux enfants un système de découverte trimestrielle d'activités sur la journée du mercredi (3 activités différentes sur l'année). Il propose également d'étudier la possibilité de recourir à un éducateur sportif pour relayer les instituteurs sur cette discipline sur le temps scolaire. La possibilité d'appliquer un coefficient familial pour les familles les plus modestes est envisagée.

- Transport Flexigo – Rapporteur M. Flamant

Ce nouveau mode de transport a été mis en place le 02/01/2018. A ce jour, des difficultés sont encore rencontrées notamment sur la navette du matin en direction de la gare de St Nom. Ces problèmes sont suivis et traités par Transdev régulièrement et des améliorations sont ou vont être apportées. Le système étant très complexe, ces ajustements nécessitent du temps. On constate par ailleurs de bons retours également sur ce nouveau service.

Monsieur le Maire précise qu'il est très important de faire remonter toutes les difficultés rencontrées car il faut du temps et la participation de tous pour qu'un tel système se mette en place correctement. A noter que les jeunes utilisent régulièrement les navettes du samedi.

- Révision du Plan Local d'Urbanisme – Rapporteur M. Nivard

L'enquête publique se déroulera du 1<sup>er</sup> mars 2018 à 13h30 au 3 avril à 17h30. Le public pourra consulter le dossier en mairie ou de façon dématérialisée. Du matériel informatique sera mis à disposition du public en mairie. Les personnes satisfaites par le PLU arrêté sont également invitées à s'exprimer.

Le commissaire enquêteur tiendra plusieurs permanences. Après la clôture de l'enquête, ce dernier aura 30 jours pour remettre son rapport. Le PLU devrait être approuvé au mois de juin.

- Fibre – Rapporteur M. Bernard

A ce jour, les armoires ont été posées et la fibre est tirée de façon régulière mais Orange n'a pas encore communiqué de plan de fibrage. Orange amène la fibre devant les maisons.

Le raccordement chez les particuliers sera en théorie payant mais fait parfois l'objet d'offres ponctuelles particulières ou de gratuité de la part du fournisseur.

Pour obtenir plus d'informations sur l'arrivée de la fibre à Chavenay, s'inscrire sur <http://abonnez-vous.orange.fr/residentiel/prise-interet-fibre/formulairePIF.aspx> (plus il y aura de connexions, plus les Chavenaysiens montreront leur intérêt pour la fibre).

La séance est levée à 22h40

*Les annexes aux délibérations sont consultables en mairie*

---

**Prochain Conseil Municipal :**  
**le 5 mars 2018 à 20h30 en salle du Conseil**